



202439
B

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET

COMMUNE DU
PERRAY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-38

Séance du 04/07/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 24

Date de convocation

27/06/2024

Date d'affichage

27/06/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

08/07/2024

et publication du :

08/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme COURTILLET Véronique, M. COUJANDASSAMY Bruno, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme LAHITTE Chantal, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. BARON Jean-Louis donne pouvoir à M. TESSIER Pierre, Mme LE MINDU Isabelle donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme PETER Marie-José donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence

Etai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie

Etai(ent) excusé(s) :

M. BARON Jean-Louis, Mme BOURABA Jessica, M. DESERT Thomas, Mme IKHELF Dalila, M. LECONTE Frédéric, Mme LE MINDU Isabelle, Mme PETER Marie-José

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BONDON Pierre

Objet : Affaires générales - Communication, vie locale et participation citoyenne - Modification de la charte Budget Participatif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2021/37 du 25 mai 2021 adoptant la charte du Budget Participatif,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-678-2178-04863-2024.07.05-202438-DE

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la charte du Budget Participatif suite à la première édition de 2022,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la charte du Budget Participatif ci-après annexée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 5 juillet 2024

Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING